



Commission des équipements et de l'aménagement du territoire

1132 - Port autonome de Strasbourg

Conventions de financement pour la construction d'un terminal à conteneurs à LAUTERBOURG et pour les travaux d'extension et d'augmentation de la capacité de stockage du terminal à conteneurs Sud à STRASBOURG

Rapport n° CP/2011/206

Service gestionnaire :

Service des déplacements, transports et grands équipements

Résumé :

Le Port Autonome de Strasbourg (PAS) sollicite l'aide financière du Département d'une part, pour la construction de la première tranche du Terminal à conteneurs de Lauterbourg et d'autre part, pour les travaux d'extension et d'augmentation de la capacité de stockage du Terminal conteneurs Sud à Strasbourg. Ces travaux font l'objet d'une demande de subventions dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013.

Préambule

La politique du Conseil Général en matière de transports de marchandises s'inscrit dans un cadre de plurimodalité en encourageant le recours à des modes alternatifs à la route, plus propres et générateurs de moins de nuisances diverses.

Le Conseil Général s'implique ainsi très concrètement dans la relance de la voie d'eau et dans le développement des activités du Port Autonome de Strasbourg en participant financièrement aux investissements destinés à moderniser les infrastructures de chargement/déchargement des conteneurs. Cet engagement a été formalisé dans le contrat de projets 2007-2013, pour une participation globale du département à hauteur de 0,9 M€ pour le site de Strasbourg et 0,5 M€ pour le site de Lauterbourg.

Construction du Terminal à conteneurs de Lauterbourg – tranche 1

La construction d'un terminal à conteneurs à Lauterbourg s'inscrit dans le programme global d'implantation d'activités dans la ZAC du Port de Lauterbourg.

Cette opération présente un intérêt particulier du fait du développement considérable du trafic de marchandises conteneurisées. La situation observée sur les terminaux strasbourgeois et allemands (situation de saturation des terminaux de Karlsruhe et Wörth) contribue à conforter localement des prévisions globales de croissance de trafic conteneurisé.

Par ailleurs, et compte-tenu des potentialités exceptionnelles de raccordements ferroviaires et fluviaux, ce site est le dernier terminal accessible par les plus grandes unités rhénanes sans franchissement d'écluse depuis les ports de la zone Anvers-Rotterdam-Amsterdam. De plus, la gare de triage de Lauterbourg est située à proximité, accessible aux trains combinés et dispose de fortes potentialités de développement.

Le projet faisant l'objet de la présente demande de subvention et dont le détail figure dans la notice jointe, consiste d'une part en la création d'un nouveau slipway (rampe d'accès au quai), préalable à tout aménagement fluvial dans la partie nord de la ZAC et qui doit impérativement être reconstruit du fait de son positionnement stratégique pour l'accès

au Rhin, notamment pour des chargeurs tels que l'entreprise EIFFEL, et d'autre part, en la réalisation d'un mur de quai de 120 ml, qui correspond à la longueur nécessaire pour accueillir un bateau. Ces travaux devraient être réalisés entre début 2011 et fin 2012.

Il est précisé que si le Port Autonome a vocation à assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'infrastructure, les investissements en termes de superstructure (outillages) et l'exploitation ultérieure du terminal seront vraisemblablement confiés après consultation à un opérateur privé.

Sur un coût global de l'opération estimée à 3,5 M€, l'aide départementale s'établirait ainsi à 175 000 €, selon la clé de financement suivante :

Etat	945 000 €	(27%)
Conseil Régional d'Alsace	175 000 €	(5%)
Communauté de Communes de la Lauter	105 000 €	(3%)
FEDER	350 000 €	(10%)
Conseil Général du Bas-Rhin	175 000 €	(5%)

L'échéancier prévisionnel d'appel de fonds est de 5 000 € en 2011 et 170 000 € en 2012.

Extension et augmentation de la capacité de stockage du Terminal conteneurs Sud à Strasbourg

Avec l'achèvement du Terminal Nord, les capacités totales en termes de stockage de conteneurs seront atteintes et seront nettement insuffisantes pour permettre de répondre à la demande très forte de la part des chargeurs de pièces lourdes pour le stockage de leurs colis. En termes d'exploitation, la question du stockage des colis lourds, qui impacte l'organisation du stockage des conteneurs, devient problématique.

Le programme d'investissement, tel qu'il est détaillé dans la notice jointe au présent rapport, porte donc sur l'extension et l'augmentation de la capacité de stockage du Terminal conteneurs Sud à Strasbourg, qui est le plus ancien site de Strasbourg. Ce site portuaire revêt un intérêt majeur pour les entreprises exportatrices ou importatrices du Grand Est.

L'opération comprend l'extension des zones revêtues du terminal ainsi que l'assainissement de cette zone afin d'augmenter la capacité globale de stockage du Terminal Sud.

Elle comporte également l'acquisition d'une remorque industrielle hydraulique permettant le transport de pièces lourdes sur le terminal en vue de permettre le développement du trafic de produits manufacturés et le renforcement de modes de transports alternatifs à la route.

Sur un coût global de l'opération estimée à 1,5 M€, l'aide départementale s'établirait ainsi à 124 950 €, selon la clé de financement suivante :

Etat	340 950 €	(22,73%)
Conseil Régional d'Alsace	124 950 €	(8,33%)
Communauté Urbaine de Strasbourg	124 950 €	(8,33%)
Conseil Général du Bas-Rhin	124 950 €	(8,33%)

L'échéancier prévisionnel d'appel de fonds est de 33 320 € en 2011 et 91 630 € en 2012.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
28095	204-204178-64	180 446,23 €	180 446,23 €	124 950,00 €
28096	204-204178-64	119 553,77 €	119 553,77 €	175 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

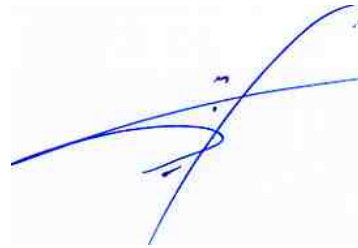
La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *approuve le principe d'un cofinancement des travaux de construction d'un terminal conteneurs à Lauterbourg et d'extension du terminal conteneurs sud à Strasbourg selon les clés de financement définies au contrat de projets Etat-Région 2007-2013,*
- *approuve les projets de conventions annexés au rapport à intervenir avec le Port Autonome de Strasbourg (PAS) et concernant 5% du montant des travaux HT de 3 500 000 € pour la construction de la première tranche du Terminal à conteneurs de Lauterbourg (soit 175 000 €) et 8,33% du montant des travaux HT de 1 500 000 € pour les travaux d'extension et d'augmentation de la capacité de stockage du Terminal conteneurs Sud à Strasbourg (soit 124 950 €),*
- *décide d'attribuer au PAS les subventions d'équipement à hauteur de 175 000 € et 124 950 €,*

Elle autorise par ailleurs son Président à signer lesdites conventions.

Strasbourg, le 22/02/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL